

Extrait du rapport du Conseil fédéral sur la gestion en 1927 concernant le registre foncier et la mensuration cadastrale [suite et fin]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières**

Band (Jahr): **26 (1928)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait du rapport du Conseil fédéral sur la gestion en 1927 concernant le registre foncier et la mensuration cadastrale.

(Suite et fin.)

Au cours de cet exercice, l'inspecteur du cadastre a fixé, avec le concours des autorités cantonales et des délégués des sections de la Société suisse des Géomètres, les bases et les devis de frais pour les mensurations de 84 communes situées dans les cantons suivants: Zurich 11, Berne 5, Lucerne 6, Unterwald-le-Bas 1, Glaris 2, Fribourg 7, Bâle-Campagne 2, St-Gall 5, Grisons 4, Argovie 6, Thurgovie 5, Tessin 18, Vaud 9, Valais 3. Ces 84 communes forment un territoire à mesurer de 56,501 hectares, contenant 38,500 parcelles et 16,800 bâtiments. A la demande du canton de Berne, des travaux complémentaires ont en outre été ordonnés pour mettre au point 9 anciennes mensurations jurassiennes. Les frais calculés approximativement pour ces travaux de mensuration nouvelle et complémentaire seront de 1,886,500 francs, la subvention fédérale de 1,417,700 francs. Des remaniements parcellaires seront exécutés, en liaison avec la mensuration, sur 6957 hectares de l'étendue nouvellement ouverte aux entreprises.

On a de plus mis en œuvre des plans d'ensemble qui représenteront un territoire de 34,420 hectares et coûteront 220,100 francs, ainsi que des triangulations de IV^e ordre comprenant 1478 km², avec 2000 points nouveaux.

Des levés en photogrammétrie terrestre et aérienne ont été exécutés sur 27,371 hectares d'alpages et de pâturages situés dans les cantons de St-Gall, Grisons, Tessin et Valais. Les prises de vues aériennes ont été confiées à des aviateurs militaires de l'aérodrome de Dübendorf, selon la convention passée entre le département militaire et le département de justice et police.

c) *Copies des plans figurant le territoire des chemins de fer.* — L'inspecteur du cadastre a pris, au cours de cet exercice, les dispositions nécessaires pour la confection de copies à l'échelle 1 : 1000 des plans cadastraux figurant la propriété des chemins de fer fédéraux sur un parcours de 130,8 km. Ces plans sont destinés aux directions d'arrondissement I pour 20,6 km, II pour 39,9 km, III pour 70,3 km.

d) *Adjudications de mensurations cadastrales; approbation des contrats.* — Les autorités cantonales ou communales compétentes ont adjugé à forfait à des géomètres du registre foncier 4 triangulations de IV^e ordre, 114 entreprises de mensurations parcellaires et de plans d'ensemble et les travaux de conservation du cadastre pour 5 communes. Les contrats passés ont reçu l'approbation de l'inspecteur du cadastre.

Après entente avec les autorités cantonales intéressées, le département de justice et police a confié l'exécution de six mensurations photogrammétriques à des géomètres du registre foncier possédant les installations spéciales nécessaires.

e) *Approbation et subvention de mensurations cadastrales et de leur conservation.* — En 1927, le département de justice et police a approuvé 15 triangulations de IV^e ordre et 54 mensurations parcellaires. Ces dernières comprennent une étendue de 25,738 hectares composée de territoires communaux des cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz, Unterwald-le-Bas, Fribourg, Bâle-Campagne, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud et Valais. A fin 1927, les mensurations cadastrales approuvées définitivement embrassent 7078 km², soit 20,6 pour cent, celles qui ont été reconnues provisoirement 5505 km², soit 15,8 pour cent du territoire de la Suisse qui sera soumis à la mensuration.

Pour les triangulations de IV^e ordre et pour les mensurations parcellaires, la Confédération a versé en 1927 un total de 1,474,264 francs. Les sommes affectées à la conservation des mensurations cadastrales approuvées ont atteint le montant de 932,830 francs, auquel la Confédération a participé par 20 pour cent, soit 186,566 francs. Cette année, la moyenne du coût de la conservation pour un hectare du territoire mesuré est de 76 centimes, la participation de la Confédération de 15,2 centimes. Pour plus de détails, nous renvoyons au tableau ci-après.

f) *Remaniements parcellaires.* — L'inspecteur du cadastre a été consulté au sujet des travaux géométriques de 18 remaniements parcellaires, comprenant un territoire de 3134 hectares, dont les diverses parties sont situées dans les 8 cantons suivants: Zurich, Bâle-Campagne, Schaffhouse, St-Gall, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud.

Un montant total de 24,295 francs, prélevé sur le fonds des mensurations cadastrales, a été versé, en exécution de notre arrêté du 6 juillet 1925, pour des entreprises de remaniements parcellaires dans le canton du Tessin.

g) *Direction et vérification des mensurations parcellaires de quelques cantons.* — Comme précédemment les cantons d'Unterwald-le-Haut, Unterwald-le-Bas, Glaris et Appenzell-Rh. int., le canton d'Appenzell-Rh. ext. a demandé, au cours de l'exercice, que la Confédération se charge de la direction et de la vérification de ses mensurations parcellaires. Le peu de vérifications à faire annuellement dans ce canton ne justifiant pas la création d'un service spécial (géomètre cantonal), nous avons également donné suite à cette demande.

Le bureau de l'inspecteur du cadastre a eu à s'occuper cette année, pour ces cantons, de la direction et de la vérification de 10 mensurations parcellaires. Outre cela, il lui incombait encore de surveiller et de vérifier les travaux photogrammétriques, comme le prévoit l'article 14, 3^e alinéa, de l'instruction du 24 décembre 1927 pour l'établissement des plans d'ensemble des mensurations cadastrales.

h) *Examens de géomètres.* — Les 9 candidats admis à passer les examens théoriques, qui ont eu lieu à Lausanne, les ont tous subis avec succès. Les candidats pour les épreuves pratiques étaient au nombre de 5, et tous ont obtenu le diplôme de géomètre du registre foncier.

Eine geschichtliche Notiz über die Entstehung der Aluminiumplatte für Grundbuchvermessungszwecke.

Nicht der Zufall will es, daß das Aluminium mit seinen bekannten Eigenschaften, leicht und zähe, für Grundbuchpläne und kartographische Zwecke immer mehr Verwendung findet, sondern die Notwendigkeit, ein haltbares, den Temperatureinflüssen widerstandsfähiges Planmaterial zu besitzen, war die Triebfeder, die zur Erfindung der Aluminiumplatte mit beidseitig überzogenem Zeichenpapier führte. Der Leser von heute findet vielleicht, daß die Verwendung des leichten Metalles für Grundbuchpläne und ähnliche Zwecke eine Selbstverständlichkeit sei und doch ist dem nicht so. Als im Jahre 1898 die Neuvermessung einiger Altstadtquartiere der Stadt Basel vom Großen Räte beschlossen und diese Arbeit einem Spezialvermessungsbureau übertragen wurde, machte sich gar bald die Unzulänglichkeit der gewöhnlichen Planpapiere bemerkbar. Schon beim Auftragen der in die hundert zählenden Polygonpunkte auf ein Blatt, Format 80 auf 1,10, Maßstab 1 : 200, machte sich der Blattverzug geltend und das in immer stärkerem Maße bei der Detailbearbeitung, Flächenberechnung und den Kopierarbeiten. Es sei nur